

# RECUEIL DES INTERVENTIONS



**ATELIER**

## **Coûts d'élimination des déchets ménagers**

**Bien les connaître  
pour mieux les maîtriser**



Colloque national - LILLE - 23, 24 et 25 juin 2009

**Prévention & Gestion des déchets  
dans les territoires**



# Coûts d'élimination des déchets ménagers : bien les connaître pour mieux les maîtriser

## Programme

*Animateur : Jean-Michel LOBRY, Journaliste*

**14 h 30**     **Avant-propos : éléments de contexte sur la connaissance des coûts**  
**Christian MILITON**, Chef du Département des Observatoires, des Coûts et de  
la Planification des déchets, ADEME

### **Mieux connaître ses coûts : une méthode et un cadre de restitution**

---

**14 h 40**     **Les propositions de l'ADEME pour une identification plus fine des coûts**  
**Aude ANDRUP**, Economiste, Département des Observatoires, des Coûts et de la  
Planification des déchets, ADEME

**15 h**         **Le point de vue d'une association de collectivités**  
**Jonathan DECOTTIGNIES**, Chargé de mission, Conseil National du Recyclage  
(CNR)

**15 h 10**     **D'une comptabilité analytique au remplissage de la matrice standard  
d'expression des coûts**  
**René JAQUINOT**, Responsable finances, Syndicat mixte CALITOM

**15 h 20**     **ComptaCoût® pour une connaissance plus fine des coûts de la régie**  
**Nathalie STRIVAY**, Responsable du service de collecte des déchets ménagers,  
Communauté d'agglomération du Grand Roanne

15 h 30       Vos questions

### **Nouveau : des coûts de référence pour le service public d'élimination des déchets**

---

**15 h 45**     **Référentiel national sur les coûts : des données indispensables pour les  
collectivités**  
**Laurence HAEUSLER**, Directrice, IN NUMERI

16 h 15       Vos questions

**16 h 30**     **fin de l'atelier**

# Avant propos : éléments de contexte sur la connaissance des coûts

## ***10 bonnes raisons de mieux connaître les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés***

**Christian MILITON**

**ADEME**, Chef du Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets  
20 avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01  
Tél. 02 41 20 42 90 - Fax. 02 41 20 43 51 – [christian.milton@ademe.fr](mailto:christian.milton@ademe.fr)

### **I – Contexte**

La dynamique de connaissance des coûts de gestion des déchets pris en charge par les collectivités (déchets ménagers et assimilés) a réellement débuté avec l'étude ADEME-AMF de 1998 (*les coûts de la gestion des déchets municipaux*) dont l'objet était de modéliser les coûts de gestion globale des déchets ménagers dans le cadre de scénarios théoriques, à partir d'hypothèses reflétant des bonnes situations optimisées existant sur le terrain. Les coûts évalués correspondaient à une gestion moderne privilégiant une valorisation élevée et réduisant le dépôt en centre de stockage de déchets ultimes. L'approche était donc d'ordre technico-économique.

En 2002 l'ADEME initiait une étude pour évaluer le **coût réel** de **collecte sélective et de tri** d'opérations traduisant la **diversité des situations** existant sur le terrain, étude en quelque sorte complémentaire à celle de 1998, mais ne permettant pas une comparaison pouvant servir une analyse fine de l'évolution des coûts sur la période 1997-2001.

Depuis 2002, hormis quelques études technico-économiques complémentaires mais ponctuelles (prix de la mise en installation de stockage de déchets non dangereux, coûts de gestion des bio-déchets ...), aucun outil, aucune méthode ne permettaient de répondre aux attentes des collectivités : connaissance fine des coûts et besoin de comparaison entre collectivités. Pour répondre à ces attentes, la démarche **ComptaCoût**<sup>1</sup> était initiée dans le sens d'une connaissance très spécifique des coûts de gestions de chaque flux de déchets ménagers et assimilés, croisé avec les étapes techniques les concernant, avec l'idée de stabiliser une méthode adaptée à une détermination annuelle des coûts de gestion du service public des déchets.

**ComptaCoût**®, méthode facilitant le passage de la comptabilité publique au remplissage d'une matrice standard de présentation des coûts (cadre de présentation des coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion), a été développée en partenariat avec des collectivités locales de la région Poitou-Charentes, l'APCEDE et le soutien financier du conseil régional de Poitou-Charentes. Il s'agit d'une méthode (et non un outil informatique) utilisable par toute collectivité exerçant au moins une compétence en matière d'élimination des déchets ménagers.

A ce jour, 400 collectivités ont suivi une formation sur ComptaCoût® et environ 200 l'ont mis en œuvre. L'ADEME propose aux collectivités volontaires de saisir leurs données dans l'outil SINOE<sup>2</sup> qui leur permet une restitution automatique des différents coûts ainsi que, à partir de fin 2009, une possibilité de se comparer sur la base de leurs propose coûts avec des collectivités équivalentes.

ComptaCoût® ainsi que la matrice (cadre standard d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets) ont été validées par le **Comité Connaissance des Coûts**, présidé par l'ADEME, qui regroupe l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette approche de connaissance des coûts, a priori unique à ce jour, est bien reçue et comprise entre autres par les collectivités dont certaines utilisent par exemple les résultats dans le rapport annuel du maire. L'ADEME poursuit la diffusion de cette méthode en proposant aux collectivités des formations de 2 à 3 jours ainsi qu'un accompagnement à la mise en place de ComptaCoût®.

---

<sup>1</sup> : Toutes les informations concernant ComptaCoût sont accessible sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), rubrique déchets/impacts et économie

<sup>2</sup> : SINOE® est une base de données nationale sur les déchets qui permet l'accès à une matrice de présentation des coûts pour toute collectivité en faisant la demande ([www.sinoe.org](http://www.sinoe.org))

La démarche de connaissance pointue des différents coûts de gestion du SPED est maintenant demandée dans le cadre des opérations de labellisation des collectes ou dans le cadre de l'attribution de certaines aides financières de l'ADEME.

Afin de stabiliser cette méthode, l'ADEME a entrepris d'évaluer auprès de 200 collectivités utilisatrices l'intérêt de ComptaCoût, souhaite mettre en place une reconnaissance officielle de cette méthode et travaille avec les associations de collectivités (AMORCE, CNR ...) pour l'accompagnement des collectivités souhaitant entrer dans la démarche.

En 2006, l'Institut de Gestion Déléguée (IGD) et l'Association des Maires de France) dans la « Charte des services publics locaux – indicateurs de performances dans le secteur des déchets » (document téléchargeable sur [www.fondation-igd.org](http://www.fondation-igd.org)) recommandaient déjà l'utilisation de la méthode ComptaCoût® pour produire l'indicateur sur « le coût net TTC du service public déchets par habitant ».

## **II – Au moins 10 bonnes raisons de mieux connaître ses coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés**

L'ADEME a interrogé des collectivités pour mieux cerner les attentes de ces dernières par rapport à cette connaissance fine des coûts de gestion du service public des déchets, ainsi que les points positifs d'une telle démarche. Pour les collectivités, une connaissance précise des coûts permet de (sans ordre de classement) :

- 1) Avoir une connaissance pointue des coûts de gestion du SPED,
- 2) Communiquer plus facilement vers les usagers,
- 3) Envisager des actions de labellisation,
- 4) Disposer de données pour le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets,
- 5) Se comparer avec d'autres collectivités sur des bases identiques,
- 6) Fournir des données dans le cadre des PEDMA,
- 7) Mieux évaluer les pistes et résultats d'une optimisation du service,
- 8) Participer à un référentiel national sur les coûts du SPED,
- 9) Répondre plus facilement/rapidement à diverses enquêtes administratives,
- 10) Préparer la mise en place d'une tarification incitative.

## **III – Poursuite de la démarche de connaissance des coûts de gestion des déchets par le service public**

L'ADEME poursuivra en 2009 et 2010 son soutien à la mise en place de ComptaCoût® et travaillera avec les collectivités utilisatrices pour proposer un système de reconnaissance officiel permettant de se référer à une méthode « certifiée » lors de la présentation des coûts. La collaboration avec des associations de collectivités (AMORCE, CNR) ou des Observatoires tel l'ORDIF (observatoires des déchets en Ile de France) qui accompagnent des collectivités dans la mise en place de ComptaCoût® permet une action au plus près des collectivités. De 2009 à 2011, l'ADEME fera expertiser chaque nouvelle matrice saisie dans SINOE® par un bureau d'études qualifié afin de garantir la qualité du référentiel national sur les coûts de gestion du SPED.

Le besoin d'une connaissance plus détaillée des coûts de gestion des déchets par les collectivités et le besoin de comparaison entre collectivités correspondent à des attentes clairement exprimées. Ce constat et l'intérêt marqué des collectivités, mais aussi de d'autres acteurs, doit permettre de stabiliser une méthode développer à la base avec des collectivités pour des collectivités. De ce fait l'ADEME, en association avec tous ses partenaires, souhaite faire (re)connaître une méthode qui a déjà fait ses preuves et poursuivra son amélioration en travaillant régulièrement avec les collectivités et leurs représentants.

Outre la restitution automatique en routine de l'ensemble des coûts de gestion du SPED, la matrice permet aussi aux collectivités d'avoir à disposition tous les éléments pour répondre à un ou plusieurs des 10 cas ci dessus.

## **IV - Contact pour toutes informations**

Le point d'entrée pour toutes informations concernant ComptaCoût® et la matrice est la Délégation Régionale de l'ADEME (liste sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), rubrique l'ADEME en région).

# Propositions de l'ADEME pour une identification plus fine des coûts

Aude ANDRUP  
ADEME, Direction Déchets et Sols  
20 avenue du Grésillés - BP 90406 – 49004 ANGERS Cedex 01  
Tél. : 02 41 20 42 45 – Fax - 02 41 20 43 51 - [aude.andrup@ademe.fr](mailto:aude.andrup@ademe.fr)

Une complexification du service déchets, une augmentation des coûts, un besoin de lisibilité pour aider à la décision et optimiser le service... L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode pour les aider à identifier plus finement leurs coûts.

## La matrice standard d'expression des coûts

La matrice standard d'expression des coûts est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets validé par le Comité Connaissance des Coûts<sup>3</sup>.

Elle s'adapte à toute structure exerçant tout ou partie de la compétence déchets.

L'intérêt principal de cette matrice est d'offrir aux collectivités un cadre standardisé pour la présentation de leurs coûts et dans le même temps de permettre la construction d'un système d'information permettant à terme une exploitation statistique des données sur les coûts et l'élaboration de référentiels.

Cette matrice couvre l'ensemble du périmètre des déchets pris en charge par la collectivité dans le cadre ou hors cadre du service public d'élimination des déchets (par exemple lorsque la collectivité réalise des prestations pour d'autres collectivités ou pour des entreprises).

Elle couvre également l'ensemble des charges et produits supportés par une collectivité dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

La matrice se présente sous la forme d'un tableau à double entrée avec :

- En colonne, les différents types de flux de déchets gérés par la collectivité : ordures ménagères résiduelles, recyclables secs issus des ordures ménagères, biodéchets, déchets des déchèteries, déchets des professionnels,...
- En ligne, les charges et les produits liés au service public d'élimination des déchets.

La matrice permet une expression détaillée, précise et standard des charges et des produits :

- Le détail tient à la déclinaison par flux, par type de charges ou de produits et, pour les charges techniques par étape de gestion des flux de déchets (collecte, transport, tri, incinération...).
- Ainsi la matrice reflète à la fois la structure des coûts, leur déclinaison quasiment synoptique suivant l'organisation de la gestion des déchets et l'impact des spécificités locales ;
- La précision tient aux règles qui sous-tendent la matrice et au niveau de détail évoqué ci-dessus, ce qui permet de lever toute ambiguïté quant à la représentativité des informations délivrées, aussi bien au regard des charges et produits pris en compte que du champ du service déchets auquel chacune d'elles se rapporte ;
- Le caractère standard tient aux règles posées et à la structuration de la matrice ; il permet de s'adapter à tous les cas de figures et autorise les comparaisons entre collectivités.

Enfin, la matrice permet avec le même niveau de détail et de précision de délivrer une information en montant financier (pour une période donnée, le plus souvent annuelle) et sous forme de coût unitaire par tonne de déchets ou par habitant ; ces trois niveaux d'information sont particulièrement importants pour l'analyse et le suivi des coûts.

En 2007, un module « Coûts » a été ouvert sous SINOE<sup>4</sup> automatisant tous les calculs de coûts de la matrice. Ainsi les collectivités peuvent saisir leur matrice et à partir de juin 2009 pourront accéder à un module d'exploitation des coûts leur permettant de se comparer à d'autres collectivités selon des critères préalablement définis (taille collectivité, compétence, situation géographique...).

---

<sup>3</sup> Groupe de travail présidé par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence sur les coûts du service public d'élimination des déchets en proposant des outils, des études, des méthodes. Il est composé d'acteurs représentant les pouvoirs publics (DGCL, DGCCRF, MEEDDAT), les collectivités locales (AMF, AMORCE, CNR), les entreprises et professionnels du déchet (APCM, ACFCI, FNADE, Eco Emballages) et les associations (CLCV, FNE, UFC Que Choisir).

<sup>4</sup> Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement, [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

# Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

Année n		FLUX DE DECHETS						Total
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	.....	
<b>Charges</b>	Fonctionnelles	Charges de structure						
		Charges liées à l'intercommunalité de traitement						
		Communication (dont prévention)						
		TOTAL						
		Techniques	Pré-collecte et collecte					
			Pré-collecte					
			Collecte					
			Transit/transport					
			Traitement					
			Conditionnement					
			Tri					
			Compostage					
			Méthanisation					
			Incinération					
			Autre valorisation matière-énergie					
		Stabilisation de déchets organiques						
		Stockage de déchets non dangereux						
		Gestion des inertes						
		Enlèvement et traitement déchets dangereux						
		Autres charges						
		TOTAL						
<b>TOTAL CHARGES</b>								
<b>Produits</b>	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						
		Matériaux						
		Compost						
		Energie						
		Prestations à des collectivités tiers						
		Autres produits						
		TOTAL						
	Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées						
	Aides	Aides "reprises" aux investissements						
		Fonctionnement & communication						
	Aides à l'emploi							
	TOTAL							
<b>TOTAL PRODUITS</b>								
<b>Autres infos</b>	Frais de gestion pour le recouvrement des contributions							
	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)							
	Report année n-1 (+ ou -)							
	Contribution des usagers							
	TEOM							
	REOM							
	Redevance spéciale & facturation usagers							
Contributions des collectivités								
<b>Coûts</b>		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	.....	<b>Total</b>
Coût complet								
Coût technique								
Coût partagé								
Coût aidé HT								
Coût fiscal (TVA acquittée)								
Coût aidé TTC								
Coût imputé								

Au bas de la matrice un tableau de synthèse calcule le :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA ;
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...) ;
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (aujourd'hui, Adelphe et Eco-Emballages) ;
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues ;
- Coût fiscal : charge nette de TVA supportée par la collectivité ;
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du coût fiscal ;
- Coût imputé : ensemble des contributions perçues pour financer le service.

## Pourquoi remplir la matrice standard d'expression des coûts ?

L'exploitation et la valorisation des données issues de la matrice sont diverses :

- Identifier plus finement ses coûts ;
- Comparer ses résultats avec d'autres collectivités ;
- Disposer de données pour communiquer.

Quelques exemples :

### Coûts du service et besoin de financement

<b>Charges</b>	<b>€ arrondis</b>	<b>€/hab</b>
Charges fonctionnelles	859 000 €	8 €
Charges techniques		
Collecte	4 480 000 €	40 €
Transport	270 000 €	2 €
Traitement	5 480 000 €	49 €
TVA acquittée	480 000 €	4 €
<b>Total</b>	<b>11 560 000 €</b>	<b>104 €</b>

<b>Produits</b>	<b>€ arrondis</b>	<b>€/hab</b>
Recettes industrielles	450 000 €	4 €
Soutiens	725 000 €	7 €
Subventions	100 000 €	1 €
<b>Total</b>	<b>1 280 000 €</b>	<b>12 €</b>

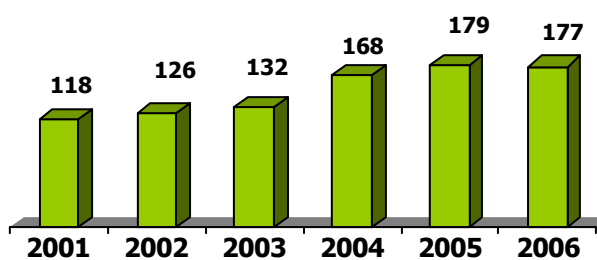
<b>Besoin de financement</b>	<b>10 280 000 €</b>	<b>93 €</b>
------------------------------	---------------------	-------------

TEOM	7 970 000 €	72 €
Redevance spéciale et assimilé	185 000 €	2 €
<b>Total</b>	<b>8 155 000 €</b>	<b>73 €</b>

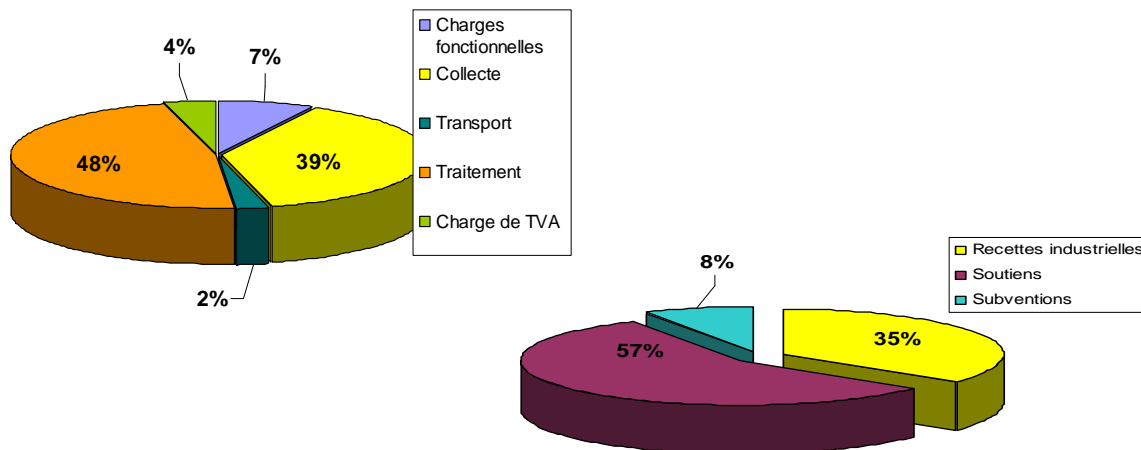
<b>Budget général</b>	<b>2 120 000 €</b>	<b>19 €</b>
-----------------------	--------------------	-------------

### Identification de dérives éventuelles

Coût aidé des ordures ménagères résiduelles  
en € TTC/tonne



## Répartition des charges et des produits



Le remplissage de la matrice peut être facilité par l'implantation en amont de la méthode ComptaCoût®.

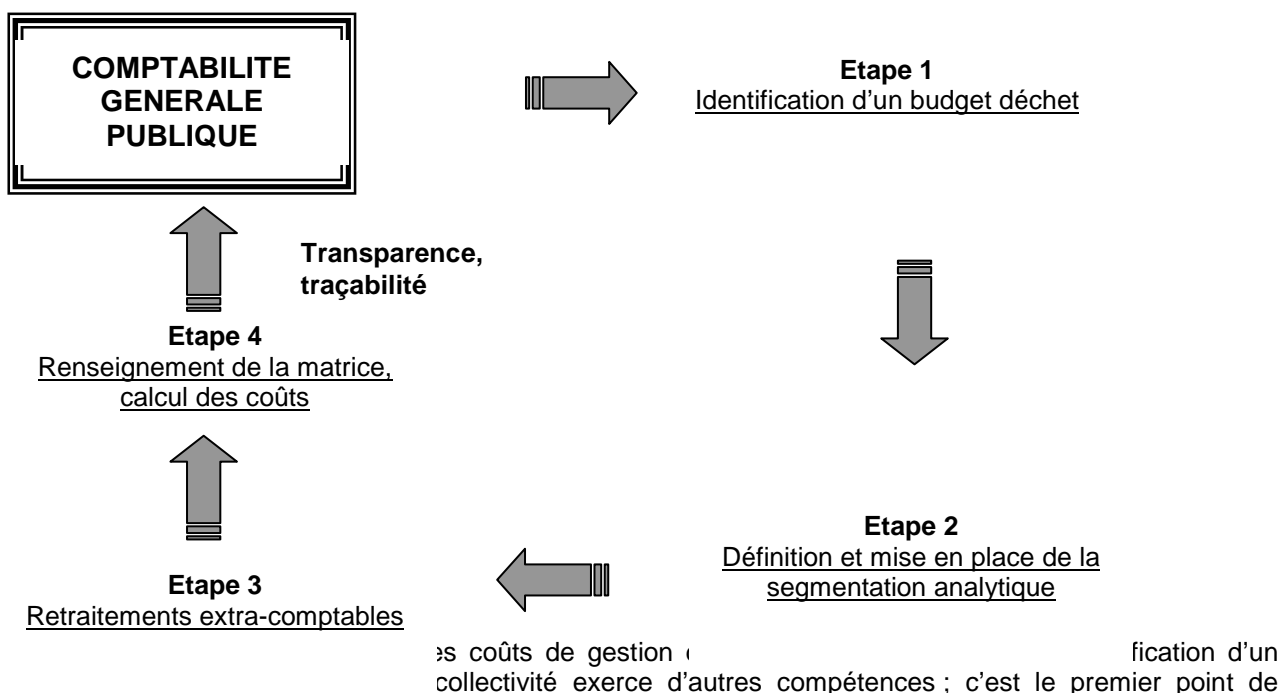
### La méthode ComptaCoût®

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique) d'identification et de classement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, utilisable par toutes collectivités exerçant au moins une compétence en matière d'élimination des déchets ménagers.

Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. Il s'agit d'organiser en amont les informations de la comptabilité publique de manière à faciliter le remplissage de la matrice d'expression des coûts et mettre en place des outils de suivi de l'activité du service déchets (tableaux de bord).

La méthode est composée de 4 étapes essentielles : identification d'un budget déchet, définition et mise en place d'une segmentation analytique, réalisation des retraitements extra-comptables, renseignement de la matrice. La durée moyenne d'implantation de la méthode dans une collectivité est de 6 mois.

#### Schéma récapitulatif



Mais cette seule identification d'un budget déchet n'est pas suffisante pour rendre compte finement des coûts du service, notamment par flux et par opération technique de gestion. La deuxième étape consiste donc à définir une méthode de classification des charges et produits supportés par le service et compatible au minimum avec les exigences de remplissage de la matrice (segmentation analytique).



Cette dernière doit être complétée par les règles de répartition des charges et produits indirects (ceux qui ne peuvent être affectés directement selon la classification retenue) et les outils complémentaires qui permettront de procéder aux calculs de répartition. Après validation, l'enregistrement des factures et des titres de recettes se fera selon cette segmentation analytique, en continu et sans double saisie par rapport à la comptabilité publique.

Les seules données comptables ne permettent généralement pas de délivrer une image économique fidèle des coûts du service déchets, qui plus est, qui soit comparable avec d'autres collectivités. Cette insuffisance tient à l'absence de régime fiscal unique pour le service déchets, à la diversité des normes comptables, à l'histoire du service considéré ou encore à la multiplicité des acteurs, qui interviennent sur un même territoire. La méthode impose de procéder à trois types de retraitements extra-comptables : l'extraction de la TVA (lorsque la collectivité n'est pas assujettie), l'intégration des amortissements et des reprises d'aides non pris en compte par la comptabilité publique et enfin le rapatriement de charges ou produits supportés par d'autres acteurs alors que la compétence a été transférée à la collectivité en question.

La quatrième étape consiste tout simplement à intégrer l'ensemble des données financières dans la matrice et à procéder aux calculs de coûts.

La méthode ComptaCoût® a été construite en partenariat avec le conseil régional et des collectivités locales de Poitou-Charentes, et avec l'appui technique de l'APCEDE et est diffusée depuis 2005 au niveau national par le biais de formations gratuites.

### **Quel dispositif de formation ?**

L'ADEME propose aux collectivités deux types de formation :

#### **« Comment remplir la matrice d'expression des coûts (1 jour).**

Cette formation concerne les collectivités qui souhaitent remplir la matrice sans mettre en place la méthode ComptaCoût®. La collectivité utilise alors sa propre méthode pour identifier et extraire de sa comptabilité les charges et produits concernant le service déchets. A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'adapter la matrice standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets au contexte et aux objectifs de leur propre collectivité.

#### **« ComptaCoût® – Gestion analytique des coûts du service public d'élimination des déchets » (2 ou 3 jours).**

Au travers d'exposés et d'exercices les participants identifient les points clés de ComptaCoût® et acquièrent les connaissances nécessaires à l'implantation de la méthode dans leur collectivité.

Ces formations sont ouvertes à toutes collectivités exerçant au moins une compétence en matière de gestion des déchets ménagers. Il est vivement conseillé aux collectivités de suivre ces formations en binôme technicien/comptable car la méthode ComptaCoût® et la matrice lient ces deux approches.

A l'issue de ces formations, les collectivités peuvent être accompagnées par un bureau d'études.

Fin mars 2009, plus de 400 collectivités ont suivi l'une de ces deux formations, couvrant 50% de la population française.

Objectifs visés par des collectivités à l'issue de ces formations ? (Source : retour de questionnaires transmis aux collectivités lors des formations)

- « Connaître précisément ses coûts réels par flux, par service, par opération technique »
- « Disposer d'un outil adapté et reconnu »
- « Mettre en place/améliorer une/la comptabilité analytique »
- « Pouvoir justifier les coûts d'une année sur l'autre »
- « Evaluer, calculer la redevance sur des coûts réalistes »
- « Pouvoir se comparer (se positionner) avec des collectivités comparables »
- « Dégager les points forts et points faibles du budget »
- « Optimiser les moyens, détecter les économies potentielles »
- « Faciliter la réalisation du rapport annuel »
- « Formaliser, suivre, évaluer, maîtriser et communiquer sur les coûts »
- « Définir des tarifs de facturation »
- « Parler un même langage entre collectivités »
- « Gagner du temps en période de bilan comptable »
- « Mettre en place des indicateurs pertinents pour évaluer en temps réel le service »
- ...

**Pour plus d'informations, contactez votre délégation régionale ADEME, coordonnées sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

# Le point de vue d'une association de collectivités

**Jonathan DECOTTIGNIES**

**Cercle National du Recyclage**, Chargé de mission

23 rue Gosselet – 59000 LILLE

Tél. : 03 20 85 85 22 – Fax : 03 20 86 10 73 – [jd.cnr@club-internet.fr](mailto:jd.cnr@club-internet.fr) – [cnr@nordnet.fr](mailto:cnr@nordnet.fr)

[www.cercle-recyclage.asso.fr](http://www.cercle-recyclage.asso.fr)

## 1. Présentation du Cercle National du Recyclage

Le **Cercle National du Recyclage** est une association composée principalement de collectivités locales mais également de fédération d'industriels, d'associations de défense de l'environnement et du consommateur, de Sociétés d'Economie Mixte oeuvrant dans la gestion des déchets et de personnes physiques associées aux activités en qualité d'experts.

Aujourd'hui, le **Cercle National du Recyclage** regroupe les collectivités représentant près de 30 millions d'habitants.

Depuis 1995, le **Cercle National du Recyclage** a pour vocation d'aider et d'accompagner les collectivités locales dans l'épineux problème de la gestion des déchets. Elle fait valoir l'intérêt de ses adhérents dans de nombreuses commissions (emballages ménagers et déchets d'équipements électriques et électroniques), comités (coûts, INS, ...) et groupes de travail (biodéchets, textiles, pneus, piles, ...). Elle est également très fortement sollicitée par toutes les instances concernées par la gestion des déchets (ministères, ADEME, AFNOR, sociétés agréées, professionnels, ...) pour représenter et porter la parole des collectivités locales adhérentes.

Le **Cercle National du Recyclage** a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets. Ses prises de position sont dictées par la défense de l'intérêt général en favorisant la valorisation matière des déchets qui participe à la sauvegarde de l'environnement et une juste prise en charge du coût d'élimination des déchets.

## 2. Le Cercle National du Recyclage et les coûts.

Depuis plusieurs années le **Cercle National du Recyclage** se penche sur la problématique des coûts. En effet, pour une collectivité il est devenu essentiel d'avoir la connaissance et la maîtrise des coûts dans une optique d'optimisation financière des schémas de collecte et de traitement des déchets mis en place sur le territoire.

Pour répondre à ces attentes, de nombreux organismes, dont l'ADEME, ont tenté de mettre en place des études à caractère technico-économiques. Ces études ont subi un échec relatif car elles ne permettaient pas d'appréhender correctement les coûts du service public d'élimination des déchets.

En 2006, le **Cercle National du Recyclage** a réalisé une étude intitulée « *Analyse de rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* ». Cette étude, basée sur l'analyse d'une soixantaine de rapports annuels, avait pour objectif de rassembler et de synthétiser des données quantitatives et financières constatées dans les collectivités locales afin de leur permettre de se situer au sein d'un panel national. De plus elle permettait de donner une image réelle des coûts engendrés par l'élimination des déchets.

Néanmoins, ce type d'analyse a rapidement trouvé ses limites. En effet, les collectivités locales ne donnaient pas forcément les mêmes définitions à chaque type et catégories de déchets. De plus, des difficultés ont été rencontrés sur la nature, l'extraction et l'analyse des données financières (intégration ou non des amortissements, des charges de structure, déduction des recettes, ...).

Ceci a donc amené naturellement le **Cercle National du Recyclage** à préconiser la création d'un document type pouvant servir de modèle aux collectivités locales pour exprimer leurs coûts au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document devait être modulable selon les compétences et les besoins de chaque collectivité et devait présenter clairement les principaux indicateurs techniques et financiers

### 3. Les besoins et attentes des collectivités locales dans la connaissance des coûts.

Dans le cadre d'une enquête menée par l'ADEME en 2006, 50% des collectivités interrogées ont indiqué rencontrer des difficultés pour exprimer correctement leurs coûts et 62 % souhaitaient faire évoluer leurs connaissances sur les coûts.

De manière générales, les collectivités ont toujours utilisé les outils qu'elles avaient (tableurs personnels basés sur les comptes administratifs, comptabilité analytique, ...) ou qu'on leur mettait à disposition (E-cout, ...) pour exprimer leurs coûts.

Néanmoins, elles ont exprimées le besoin d'avoir un outil :

- basé sur des coûts réels ;
- standardisé dans sa présentation ;
- répondant à des règles de remplissage clairement définies ;
- adaptable à chaque modèle de collectivité ;
- qui couvre l'ensemble du périmètre des déchets pris en charge par le service public;
- qui couvre l'ensemble des charges (fonctionnelles et techniques) et produits ;
- aisément accessible ;
- reproductible d'une année sur l'autre ;
- qui permette de se positionner par rapport aux autres collectivités ;
- qui permette d'obtenir l'ensemble des coûts (complets, techniques, partagés, ...) ;
- appropriable par la collectivité ;
- solide et indépendant ;
- dont les coûts exprimés puissent être utilisés au travers du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- ...

La matrice standard d'expression des coûts, créée par l'ADEME, répond à ces attentes.

### 4. L'investissement du Cercle National du Recyclage dans la « Matrice »

Le **Cercle National du Recyclage** s'est totalement investi dans la « matrice » et l'a testé, dès 2006, auprès de diverses collectivités. Ce test avait pour objectif :

- d'apporter les éléments qualitatifs sur la pratique et les attentes des collectivités locales en matière d'expression des coûts ;
- de mesurer le degré d'adhésion des collectivités locales au projet de la « matrice » ;
- de percevoir la faisabilité de construction d'un référentiel national des coûts sur la base du volontariat des collectivités locales.

Suite aux tests, le guide d'application de la matrice a été complété afin de mieux appréhender son remplissage et il a été constaté que la construction d'un référentiel semblait totalement réalisable et pertinente.

En 2007 et 2008, Le **Cercle National du Recyclage** a accompagné de nombreuses collectivités locales sur l'ensemble du territoire.

Nombre de collectivités suivies 2007/2008	Matrice 2006		Matrice 2007		Référentiel	ComptaCout
	Saisie sous SINOE	Validation ADEME	Saisie sous SINOE	Validation ADEME		
91	44	34	12	8	37	16

Les raisons principales qui ont poussé les collectivités locales à ne pas continuer la démarche matrice étaient le manque de temps et de personnel pour pouvoir effectuer le travail sérieusement. Le point positif est qu'aucune collectivité n'a estimé la démarche « matrice » comme inutile ou inintéressante.

Cet accompagnement s'articule autour de différentes étapes :

- l'appel à candidature des collectivités locales volontaires au remplissage de la matrice ;
- la fidélisation des collectivités déjà engagées dans la démarche ;
- l'animation de sessions de présentation et d'information sur les objectifs et le remplissage de la matrice ;
- l'assistance et l'accompagnement technique des collectivités locales dans le remplissage de la matrice ;
- possibilité de remplissage de la matrice sous SINOE® ;
- le suivi des collectivités locales engagées dans la matrice et la vérification de la qualité des informations restituées ;
- l'exploitation et l'analyse des résultats.

Avant la validation des données, chaque matrice a donné lieu à de nombreuses vérifications pour vérifier la cohérence des données saisies :

- tous les flux de déchets étaient-ils bien exprimés au travers de la matrice ?;
- le flux de déchet indiqué est-il conforme à sa définition, comme indiqué dans le guide de présentation (exemple : le flux biodéchets correspond soit aux biodéchets collectés en porte à porte, soit à une collecte sélective spécifique de biodéchets mais pas aux biodéchets collectés en déchèteries) ? ;
- à partir des coûts exprimés dans chaque flux, vérifier la cohérence du cheminement du déchet (pré collecte, collecte, traitement) ;
- contrôle de la présence de tous les coûts « logiques » à chaque flux (exemple des Recyclables secs : collecte, tri, élimination des refus, soutiens et vente de matériaux) ;
- vérification de l'absence ou de la présence de certains regroupements (coût global pour les déchèteries, tri + élimination des refus pour les recyclables) ;
- contrôle des « prestations à des tiers » ;
- contrôle du remplissage des tonnages et surtout que ceux exprimés en déchèteries sont hors gravats ;
- vérification du remplissage de la population et surtout de la population en « prestation à des tiers » ;
- contrôle sur le remplissage des « données complémentaires » ;
- intégration des amortissements dans les coûts ;
- déduction du FCTVA du « montant de la TVA acquittée ».
- ...

L'ensemble des vérifications concerne uniquement la cohérence des coûts exprimés et pas forcément, voire pas du tout, les montants saisis. Les collectivités locales sont les seules garantes des données saisies et le **Cercle National du Recyclage** n'a pas pour rôle de juger les coûts des collectivités. En effet, chaque coût peut s'expliquer par une spécificité territoriale, un service apporté, une logique économique spécifique, ...

Le **Cercle National du Recyclage** a également pour rôle de recueillir les impressions des collectivités sur la « matrice » afin de la faire évoluer positivement et qu'elle puisse se rapprocher de la réalité économique des collectivités.

## 5. A savoir pour bien commencer le remplissage de la « matrice »

L'investissement pour les collectivités en terme de personnel est plutôt restreint. Généralement, 2 à 3 personnes, du service déchets et du service comptable, se chargent du remplissage de la matrice.

Le temps passé reste néanmoins difficile à estimer car il va fortement dépendre :

- des pratiques de la collectivité en terme comptable, analytique ou non, ou d'analyse des coûts du service déchets
- de la taille de la collectivité ;
- des compétences (collecte, traitement, collecte et traitement)
- ...

Beaucoup de collectivités ont sous-estimé le temps de travail nécessaire pour effectuer le travail sérieusement. Il est donc indispensable pour une collectivité qui souhaite entrer dans la démarche matrice de bien évaluer le temps pour :

- la formation et l'apprentissage de la matrice ;
- la récupération des données ;
- l'expression des données en HT ;
- le remplissage même de la matrice ;
- la vérification et la validation par la collectivité.

De manière générale, le remplissage de la matrice est considéré comme un exercice difficile mais pas insurmontable.

En effet, les premières difficultés se remarquent avec la récupération des données. Le remplissage des « charges fonctionnelle » nécessite la récupération des données auprès des services connexe au service déchets notamment en terme de coûts engendrés auprès du service et du personnel partiellement ou totalement dédié :

- service des ressources humaines ;
- service communication ;
- service juridique ;
- comptabilité ;
- ...

Les charges techniques et les produits liés à la gestion des déchets sont quant à eux, généralement, connus de manière plus précise par les services déchets.

Dès le départ il faut avoir une bonne connaissance du contenu du coût qui sera exprimé. En effet, des charges et des produits peuvent être regroupés pour ne former qu'un seul coût.

## **6. Le ressenti des collectivités**

Initialement, le remplissage de la matrice des coûts en Hors Taxe (HT) avec extraction de la TVA a été moyennement accueilli par les collectivités locales car elle n'avait pas l'habitude de ce genre de pratique. Cependant, les collectivités locales volontaires pour cette démarche se sont lus ou moins bien adaptées et « prêtées au jeu du HT ».

Après deux années d'accompagnement de collectivités locales, le **Cercle National du Recyclage** a pu recueillir des impressions plutôt positives sur la « matrice ».

En effet, la démarche est considérée comme intéressante et utile par les collectivités locales car elle permet de retranscrire les coûts réels.

De plus, elle permet d'avoir une vision différente et précise des coûts. Son appropriation par les collectivités locales leurs permet de la remplir à plusieurs niveaux de détail en fonction des besoins ou de son degré d'implication et d'apprentissage de la matrice. Par exemple des collectivités ont commencé par remplir un flux unique de recyclables secs la première année, puis ont divisé ce flux en plusieurs sous catégories en fonction de leur schéma de collecte (verre apport volontaire, verre porte-à-porte, emballages en mélange porte-à-porte, journaux magazines en apport volontaire, ...).

Par ailleurs, cette matrice est appréciée sur le long terme car elle permet une démarche continue et son accès sous SINOE® leur facilite la saisie dans un modèle standardisé.

Enfin, les collectivités locales attendent avec impatience le référentiel national des coûts basé sur l'exploitation des matrices remplies sur les années 2006 et 2007 pour permettre le « positionnement » par rapport à d'autres collectivités présentant des schémas de collecte et de traitement similaires.

## **7. Quelques pistes d'améliorations**

Beaucoup de collectivités ont demandé de pouvoir faire apparaître spécifiquement les coûts d'amortissement des équipements dans les charges techniques. En effet, cela permettrait d'avoir un coût de collecte ou de traitement hors amortissements qui serait plus simple à expliquer quand on sait que la part de l'amortissement pour des équipements neufs peut représenter une part très importante du coût.

De plus, suite au Grenelle de l'environnement, les montants de TGAP vont fortement augmenter sur l'enfouissement et une TGAP incinération a été créée. Il serait très intéressant que les collectivités puissent faire clairement apparaître ces montants sur la matrice. Il pourrait en être de même pour la « taxe d'accueil » qui est reversée aux municipalités accueillant des installations de traitement de déchets

## **8. L'utilisation de la matrice par les collectivités**

Actuellement il y a très peu de retour d'expérience d'utilisation directe de la matrice des coûts. Cependant on peut présager que cette dernière puisse être utilisée par les collectivités au travers des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

De plus, dans une version simplifiée elle pourrait être utilisée par les collectivités afin de présenter chaque année le coût de la gestion des déchets aux contribuables. Elle pourrait dans ce cas avoir un rôle dans le cadre de la prévention de production des déchets sur un territoire.

Elle pourrait également servir d'outil de simulation des coûts du service déchets dans le cadre d'un projet de modification du service apporté aux habitants ou d'investissement vers de nouvelles unités de traitement.

# D'une comptabilité analytique au remplissage de la matrice standard d'expression des coûts.

**René JACQUINOT**  
**CALITOM, Service Public des déchets**  
Zone d'emploi La Braconne – 16600 MORNAC  
Tél. : 05-45-65-82-57 - Fax : 05-45-65-27-77

## 1) Présentation de CALITOM

Le Syndicat de valorisation des déchets de la Charente, dit CALITOM, est un établissement public administratif local (syndicat mixte fermé). Il assure pour le compte de communes, de communautés de communes et d'un syndicat mixte (55 collectivités charentaises au total) la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers.

Il exerce la compétence « traitement » des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire du département (soit environ 240.000 habitants), à l'exception de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. Cette compétence comprend le tri des déchets collectés sélectivement, le compostage des déchets verts et l'enfouissement des déchets ultimes.

La compétence « collecte » qui est facultative est exercée sur un territoire plus restreint (près de 200.000 habitants), puisque la ville de Cognac, la Communauté de Communes du Rouillacais et le SMICTOM de Champniers ont décidé de la conserver. Cette compétence concerne la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, les déchetteries, ainsi que la collecte des biodéchets.

CALITOM exerce également la compétence « DIB » à titre facultatif également. Toutefois, l'exercice de cette compétence est actuellement mis en sommeil, faute de capacité de stockage suffisante.

L'effectif de CALITOM est d'environ 160 agents, travaillant soit sur les sites distants répartis sur l'ensemble du département, soit au siège situé à Mornac.

CALITOM gère 31 déchetteries, 2 plateformes de compostage, un centre de tri des emballages recyclables et deux centres de stockage des déchets résiduels (un seul restera en activité après le premier juillet 2009). Il a pour projet d'ouvrir un nouveau centre de stockage ainsi qu'une unité de prétraitement mécano-biologique à l'horizon de l'année 2012, de créer un nouveau centre de tri dans le nord du département et travaille à la création d'un autre centre de tri commun avec la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. D'autre part la mise en service d'une seconde unité de prétraitement mécano-biologique exploitée en commun avec la communauté d'agglomération est également à l'étude.

Le budget du Syndicat est de l'ordre de 30.000.000 € HT en section de fonctionnement et d'environ 20.000.000 € HT en section d'investissement.

## 2) La politique de la Collectivité relative à la connaissance de ses coûts

CALITOM est un syndicat mixte fermé, dont le financement actuel est assuré par des participations budgétaires versées par ses adhérents. A ce propos, les statuts du syndicat fixent en quelque sorte la règle du jeu en la matière puisqu'ils prévoient que les participations demandées soient calculées :

- à l'habitant, éventuellement modulées par les fréquences de collecte, pour ce qui concerne la compétence « collecte » ;
- à la tonne pour ce qui concerne la compétence « traitement » ;
- à l'habitant pour ce qui concerne les frais d'administration générale, ceux-ci étant proratisés par rapport au poids relatifs des compétences « collecte » et « traitement ».

Dès lors, afin de pouvoir calculer les participations budgétaires incombant à chaque collectivité adhérente la mise en œuvre d'une comptabilité analytique s'est imposée naturellement. Elle est utilisée au stade de la préparation budgétaire et ensuite dans le cadre de l'exécution budgétaire : chaque dépense et chaque recette sont ainsi affectées analytiquement à un service.

Les services analytiques utilisés sont les suivants :

- Administration générale ;
  - o Elus ;
  - o Direction ;
  - o Service financier ;
  - o Service Ressources Humaines ;
  - o Service Administration Générale ;
  - o Service Communication ;
  - o Services communs.
- Collecte ;
  - o Collecte Ordures Ménagères ;
  - o Collecte sélective des emballages recyclables (hors verre) ;
  - o Collecte du verre ;
  - o Déchetteries ;
  - o Collecte des bio- déchets ;
  - o Divers.
- Traitement ;
  - o Transport et tri des emballages collectés sélectivement ;
  - o Transport et tri des déchets verts ;
  - o Transport et traitement des OM résiduelles ;
  - o Divers.

Bien entendu des subdivisions propres à chacun de ces services existent.

### **3) Pourquoi la Collectivité a-t-elle souhaité remplir la matrice alors qu'elle avait déjà en interne une comptabilité analytique ?**

L'ADEME Poitou-Charentes a joué un rôle moteur et pionnier dans le développement de la matrice standard d'expression des coûts et de la méthode ComptaCoût® et a mené une politique d'information et de sensibilisation des élus de l'ensemble de la région, notamment dès l'année 2003.

Le fait notamment que la matrice soit présentée comme un cadre standard d'expression des coûts accompagné de règles de remplissage a joué un rôle important dans la décision de participer à ce programme : chaque collectivité avançant ses propres données, souvent calculées de façon hétérogène, il était difficile de faire des comparaisons fiables. La matrice présente à cet égard l'avantage indéniable de permettre des comparaisons sur des bases communes même si, le plus souvent, ce sont des indicateurs internes, analysés intrinsèquement ou en tendance, qui déterminent le pilotage de la collectivité.

La matrice permet en outre, en privilégiant une approche par flux de déchets, de permettre à la collectivité de comparer l'évolution des coûts de chacun d'entre eux, regroupant à la fois la collecte et le traitement.

Dès lors que la décision a été prise par les élus de remplir la matrice standard d'expression des coûts, un chef de projet a été désigné et les agents des services exploitation et financier ont participé aux formations proposées par l'ADEME.



#### **4) La démarche/méthode de la collectivité pour le remplissage de la matrice.**

Outre le fait de disposer d'une comptabilité analytique comme on l'a vu ci-dessus, l'existence de relations de travail entre les services dépensiers et le service financier, reposant notamment sur la comptabilité d'engagement, et la pratique du rattachement des charges et produits à l'exercice, ont permis de faciliter les choses.

Jusqu'en 2007, date à laquelle CALITOM s'est totalement assujéti à la TVA, il a été nécessaire de ramener le budget hors taxe pour remplir la matrice.

D'autre part, il est important d'avoir un état de l'actif à jour afin d'intégrer les données relatives aux dotations aux amortissements des immobilisations et à l'amortissement des subventions d'investissement (si la collectivité ne pratique pas l'amortissement de la totalité de ses immobilisations et des subventions d'investissement, il importe toutefois d'avoir des données pour les réintégrer dans la matrice).

Les charges dites de structure sont constituées des frais d'administration générale et des frais de « divers collecte » et « divers traitement » : ces derniers sont ventilés au prorata des dépenses dites « techniques » (collecte et traitement).

La matrice est remplie une fois l'an, après que le Compte Administratif soit établi et que les données de l'observatoire des déchets soient validées.

#### **5) Bilan – avantages – inconvénients**

Au niveau interne à la collectivité le bilan est contrasté. Il permet cependant de valider le fait que le coût net des déchets collectés sélectivement est inférieur à celui des OM résiduelles. Il permet également, d'une part, de mettre en exergue la part prise par l'évolution des dépenses de traitement par rapport aux dépenses de collecte et, d'autre part, de comparer charges et produits provenant du flux des professionnels. D'une façon générale, la matrice donne une lecture complémentaire à celle permise par la comptabilité analytique interne puisqu'elle permet d'agréger les données par flux de déchets.

Au niveau des difficultés internes, le fait que CALITOM ait comme compétence optionnelle la collecte et comme compétence obligatoire le traitement complique l'exploitation des données, lorsqu'il faut les ramener à l'habitant ou à la tonne traitée, puisque le périmètre d'intervention du Syndicat n'est pas homogène.

Par ailleurs au cours des années 2004-2006 le fait d'avoir dû ramener le budget en hors taxe et de réintégrer certains amortissements d'immobilisations et de subventions d'investissement a fourni des données différentes de celles provenant du Compte Administratif de la collectivité.

Jusqu'à présent la collectivité n'a pas fait de communication importante par rapport aux résultats observés suite au remplissage de la matrice.

Enfin, le Syndicat attend également beaucoup du module d'exploitation des coûts sous SINOE® pour pouvoir effectuer des comparaisons avec d'autres collectivités.

# **ComptaCoût® :** **pour une connaissance plus fine des coûts de la régie**

**Nathalie STRIVAY**  
**Grand Roanne Agglomération**  
63, rue J. JAURES – BP 70005 – 42311 ROANNE Cedex  
Tél. : 04.77.44.29.68 - Fax : 04.77.44.29.59 – [nstrivay@agglo-grandroanne.fr](mailto:nstrivay@agglo-grandroanne.fr)

## **1 – Le contexte :**

Grand Roanne Agglomération compte 6 communes, une population de 68 190 habitants (base INSEE 2006) pour une superficie de 97 km<sup>2</sup>. Densité de population : 703 hab./ km<sup>2</sup>. Taux d'habitat vertical : 33,3%

Grand Roanne Agglomération exerce la compétence collecte. La valorisation et le traitement ont été délégués au SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets ménagers du Roannais)

Le service « déchets ménagers » comprend :

La collecte des ordures ménagères (C3 et C2 majoritairement)

- La collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois sur toute l'agglomération
- La collecte des cartons des commerçants une fois par semaine
- 2 déchèteries
- La collecte sélective du verre, du papier et des emballages en apport volontaire

Toutes ces collectes sont assurées en régie (le verre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008).

Le service compte 61 agents, administratifs et techniques

## **2 – Des performances à améliorer :**

En 2004, les performances de collecte sélective, notamment d'emballages (4,31 kg/an/hab) sont médiocres. L'opportunité de passer au barème D s'avère financièrement plus intéressante pour Grand Roanne Agglomération. Ce nouveau barème présente en outre l'avantage de financer les études d'optimisation et de connaissance des coûts.

En mai 2005, le conseil communautaire approuve par délibération le nouveau contrat avec ADELPHE et engage l'étude d'optimisation. Elle est réalisée par un bureau d'études qui utilisera la méthode e-coûts, préconisée par ADELPHE, pour calculer les coûts du service pour l'année 2004.

L'ADEME, qui finance également l'étude d'optimisation demande en retour que la comptabilité analytique selon la méthode ComptaCoût® soit mise en place.

Enfin, SINDRA (Système d'Information sur les Déchets en Rhône-Alpes) l'équivalent de SINOE® au plan national et l'inspecteur des installations classées du département de la Loire retiennent la méthode ComptaCoût® pour élaborer les coûts du rapport départemental et régional.

## **3 – Un Vice-Président décisif :**

La volonté du Vice-Président de connaître les coûts du service a été décisive dans le choix de mettre en place une étude d'optimisation. En effet, avec un service en régie, Grand Roanne Agglomération ne disposait d'aucune méthode de connaissance de ses coûts. La comptabilité publique, selon la norme M14, isole seulement une fonction 812 « DECHETS MENAGERS » au sein de laquelle toutes les dépenses du service sont imputées.

#### 4 – Une méthode rigoureuse et adaptable aux choix techniques de la collectivité :

RIGOUREUSE car elle définit tous les domaines à prendre en compte :

- Amortissements des investissements : matériels et bâtiments,
- Reprises des subventions liées aux investissements,
- Intégration des frais de structure de l'agglomération : moyens généraux et élus : service finances et ressources humaines, direction générale, indemnités des élus...

ADAPTABLE aux choix techniques de la collectivité : la définition des colonnes de la matrice a été plus fine que la proposition de la méthode ComptaCoût®. Cette définition était le reflet des pistes d'optimisation pressenties :

COLONNES DE LA MATRICE	INTERET POUR LA COLLECTIVITE PISTES D'OPTIMISATION PRESENTIES	PLAN DE MANDAT 2008 - 2014
Ordures ménagères	Nécessité de réorganiser les tournées déséquilibrées en temps, tonnage, kilométrage + volonté historique des agents de ne plus travailler le samedi + une sur-dotation générale en bac de collecte.	Réduction des fréquences de collecte et réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur 5 jours.
Encombrants en porte à porte	Collecte « aberrante » lorsqu'on a 2 déchèteries sur 1 territoire très regroupé. Nécessité d'en connaître spécifiquement le coût. Pas de regroupement avec les déchèteries.	Suppression de la collecte systématique des encombrants et remplacement par une collecte à la demande réservée aux personnes âgées, à mobilité réduite ou sans véhicule (constat : 25 % des foyers de l'agglomération n'ont pas de véhicule)
Déchèteries	Facturation à des collectivités extérieures. Etude pour la construction d'une troisième déchèterie ou l'extension des 2 sites existants.	Extension des 2 déchèteries : création d'une plateforme de stockage des déchets verts et construction de quais supplémentaires. Forte évolution du tarif facturé : 6 € pour un coût calculé de 10 € en 2005.
Verre	Connaître le coût de la prestation et le comparer à celui de la collecte du papier qui est effectuée en régie	Volonté de connaître le coût de chaque flux pour ne pas masquer des disparités importantes.  Reprise de la collecte du verre en régie au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.  Optimisation de la collecte sélective en apport volontaire.  Lancement d'une étude pour une collecte en porte à porte des emballages et du papier.
Papier	Connaître notre coût de collecte et le comparer à celui du verre qui est en prestation	
Emballages	Connaître spécifiquement le coût de cette collecte	
Cartons des commerçants	Prestation spécifique à des professionnels qui nécessitera la mise en place de la Redevance Spéciale	Etude sur le financement du service : financement incitatif et redevance spéciale.

#### 5 – Un accompagnement indispensable

Outre la formation proposée, l'accompagnement d'une consultante proposé par l'ADEME s'est avéré capital pour l'aboutissement de la démarche. Les agents sont polyvalents, certains véhicules aussi : grue pour la collecte du papier et des emballages, encombrants et cartons des commerçants...Il a fallu ventiler les charges (salaires, amortissements, gasoil...) selon des clefs de répartition à définir (nombre de jours de travail, tonnages collectés, tonnage transportés...) et définir les antennes comptables adéquates pour que les factures puissent être imputées directement à une activité.

Le suivi de l'activité du service a dû être renforcé : évolution et création de bases de données.

Le soutien du service Finance est également important pour la transmission des données et pour retrouver l'historique des investissements.

## **6 – La pérennité dans le temps**

En 2006, la collectivité a embauché un CDD 5 mois à plein temps pour mettre en œuvre la méthode ComptaCoût® sur la base des données financières de 2005 et préparer l'implantation au sein de la comptabilité publique (civil net finances). Des changements d'affectation au sein du service ont permis que ce travail soit repris par un titulaire. Grâce à ces 2 personnes, ComptaCoût® est en vigueur depuis 4 ans.

1,5 mois répartis sur 3 mois sont nécessaires pour élaborer les données qui sont également utilisées dans le rapport annuel.

Désormais, à la demande du Président, la TEOM est calculée à partir des résultats de la comptabilité analytique.

Le tarif d'accès en déchèterie a été revalorisé alors que le tarif pratiqué en 2005 n'était pas représentatif de la réalité.

Les résultats de la matrice sont transmis aux bureaux d'études pour faire des simulations et des comparaisons.

Enfin, toutes les pistes d'évolution du service ont été validées par les élus et intégrées au plan de mandat 2008-2014. La comptabilité analytique permettra de mesurer très concrètement les incidences financières réelles des actions qui seront menées et de les comparer aux prévisions.

Aujourd'hui, plus personne au sein de la collectivité ne remet en cause l'intérêt de la démarche.

# Référentiel national sur les coûts : des données indispensables pour les collectivités

Laurence HAEUSLER  
IN NUMERI

80 rue du Faubourg Saint Denis – 75020 PARIS  
Tél. : 01 53 24 13 51 – [laurence.haeusler@in-numeri.fr](mailto:laurence.haeusler@in-numeri.fr)

***Cette synthèse présente des résultats de l'étude réalisée par le bureau d'études IN NUMERI pour le compte de l'ADEME***

## Elaboration d'un référentiel des coûts

Le projet de référentiel national sur les coûts est piloté par l'ADEME et conduit en partenariat avec des acteurs nationaux tels que l'AMF, le MEEDDAT, AMORCE et le CNR...

Il repose sur les principes suivants :

- une construction à partir de données observées, c'est-à-dire d'informations issues des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ;
- un partenariat avec les collectivités locales formées au remplissage de la matrice ou à ComptaCoût® et volontaires pour remplir la matrice standard d'expression des coûts sous SINOE® ;
- l'année 2006 comme année de référence.

En 2005, l'ADEME, en collaboration avec des collectivités, a élaboré un cadre standard d'expression des coûts de gestion des déchets pris en charge par les collectivités locales. Il prend la forme d'un tableau à double entrée avec :

- en colonne, les différents flux de déchets gérés par les collectivités : ordures ménagères résiduelles, emballages et journaux magazines, déchets des déchèteries, ... ;
- en ligne :
  - les charges, elles-mêmes décomposées en charges fonctionnelles et charges techniques (collecte, transport, traitement) ;
  - les produits générés par le service (vente de matériaux et d'énergie, soutien des sociétés agréées et subventions) hors financement auprès des usagers.

Ces informations financières sont complétées par des données dites générales permettant de caractériser la collectivité (population, compétence, régime fiscal), son service de gestion des déchets (fréquences de collecte, nombre de flux collectés).

La matrice standard d'expression des coûts, validée par le Comité Connaissance des Coûts<sup>5</sup>, constitue ainsi aujourd'hui la référence en terme de modèle de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets et constitue le cadre pour la création d'un référentiel national sur les coûts.

Compte tenu de la difficulté à mobiliser des informations financières homogènes par le biais d'enquêtes, un appel à candidatures a été réalisé auprès des collectivités locales pour renseigner la matrice standard d'expression des coûts. Il s'est fait principalement au travers des adhérents d'AMORCE et du CNR et des délégations régionales de l'ADEME souhaitant s'impliquer dans ce projet.

Près de 300 collectivités se sont portées volontaires, y compris celles engagées dans la méthode ComptaCoût®. Ces collectivités sont extrêmement diverses, tant du point de vue de leur taille, de leur localisation géographique ou encore des compétences exercées.

Sur les 300 collectivités, 124 ont été retenues par l'ADEME compte tenu des exigences imposées par la matrice standard d'expression des coûts (règles de remplissage), couvrant 10,5 millions d'habitants desservis. Après examen complémentaire des informations et exclusion de données incomplètes ou incohérentes, le référentiel retenu inclut 102 collectivités dont 7 syndicats de traitement, qui ne sont utilisés dans le référentiel que pour la partie traitement.

---

<sup>5</sup> Le Comité Connaissance des Coûts a été créé à l'initiative de l'ADEME en 2005. Ce Comité est constitué entre autres de représentants des collectivités locales (AMF, AMORCE), des prestataires (FNADE, FEDEREC), des usagers ménagers (CLCV, FNE) et entreprises (ACFCI, APCM), des éco-organismes (Eco-Emballages), des pouvoirs publics (MEEDDAT, DGCCRF, DGCL). L'objectif du Comité est de valider l'ensemble des éléments de méthode liés à la connaissance des coûts et de disposer ainsi d'une approche d'évaluation partagée et reconnue par les différents acteurs concernés.

Ce premier référentiel sur les coûts de gestion du service public d'élimination des déchets est construit à partir de ces matrices validées. Ce référentiel doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance de ces coûts et de répondre à la demande :

- des collectivités qui souhaitent pouvoir se situer par rapport à d'autres collectivités ;
- et des pouvoirs publics qui souhaitent pouvoir appréhender la structuration des coûts de la gestion des déchets pris en charge par les collectivités.

## 2. Représentativité du référentiel : Un large éventail de collectivités

Le référentiel inclut toutes les catégories de collectivités à compétences déchets : communautés de communes (40), communautés d'agglomération (15), syndicats mixtes (28, dont 7 syndicats de traitement), SIVOM-SIVU(12), communauté urbaine (1) et communes (6).

La représentativité du référentiel paraît satisfaisante au sens où toutes les catégories de collectivités sont présentes, même si l'échantillon présente d'inévitables écarts par rapport à la moyenne nationale : davantage de syndicats mixtes et moins de communautés de communes.

## 3. Coûts observés

### 3.1 Référentiel, mode d'emploi

Le référentiel présente les plages de valeurs **observées**. Les moyennes calculées sont des moyennes par collectivité, elles ne sont pas pondérées.

Les indicateurs de synthèse issus de la matrice standard d'expression des coûts sont les : coût complet, coût technique, coût partagé, coût aidé. Ils sont calculés par flux de déchets et exprimés en euros par habitant desservi et en euros par tonne de déchets.

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- **Coût technique** : coût complet – les produits à caractère industriel (vente d'énergie...);
- **Coût partagé** : coût technique – les soutiens des sociétés agréées ;
- **Coût aidé HT ou TTC** : coût partagé – les aides reçus ;
- **Coût fiscal** : charge nette de TVA supportée par la collectivité ;
- **Coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service.

Les graphiques suivants présentent les plages de valeurs observées pour le flux des ordures ménagères résiduelles<sup>6</sup>, des recyclables secs des ordures ménagères<sup>7</sup>, des déchets de déchèteries et l'ensemble des flux.

Une première série de graphiques présente les coûts par habitant, une deuxième série présente les coûts par tonne. Sur chaque graphique figurent les statistiques suivantes, calculées sur l'échantillon sans pondération :

<b>Moyenne</b> :	moyenne des coûts par collectivité de l'échantillon
<b>Minimum</b> :	coût le plus faible de l'échantillon
<b>Maximum</b> :	coût le plus fort de l'échantillon
<b>Premier décile</b> :	10% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur
<b>Premier quartile</b> :	25% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur
<b>Médiane</b> :	50% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur
<b>Troisième quartile</b> :	75% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur
<b>Neuvième décile</b> :	90% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur

<sup>6</sup> **Ordures ménagères résiduelles** : part des ordures ménagères restant après collecte sélective

<sup>7</sup> **Recyclables secs des ordures ménagères** : collecte en porte à porte ou en apport volontaire des emballages, journaux/magazines/revues, verre ou plastiques. Les matériaux recyclables collectés en déchèteries font partie de ce type de collecte.

Sur les graphiques :

- le rectangle représente la plage de valeurs de coûts dans laquelle se situent 50% des collectivités,
- l'écart entre la barre du haut et la barre du bas représente la plage de valeurs de coûts dans laquelle se situent 80% des collectivités.

Les calculs de coûts portent sur un échantillon de 93 collectivités pour les coûts techniques et de 57 collectivités pour les coûts complets<sup>8</sup>.

### **3.2 Présentation des coûts des principaux flux en euros par habitant**

Les graphiques suivants présentent les coûts totaux (toutes étapes techniques confondues : collecte, transport, tri...) par habitant pour les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs des ordures ménagères, les déchets des déchèteries et tous flux confondus. Les coûts sont présentés hors taxes sauf si précisions complémentaires.

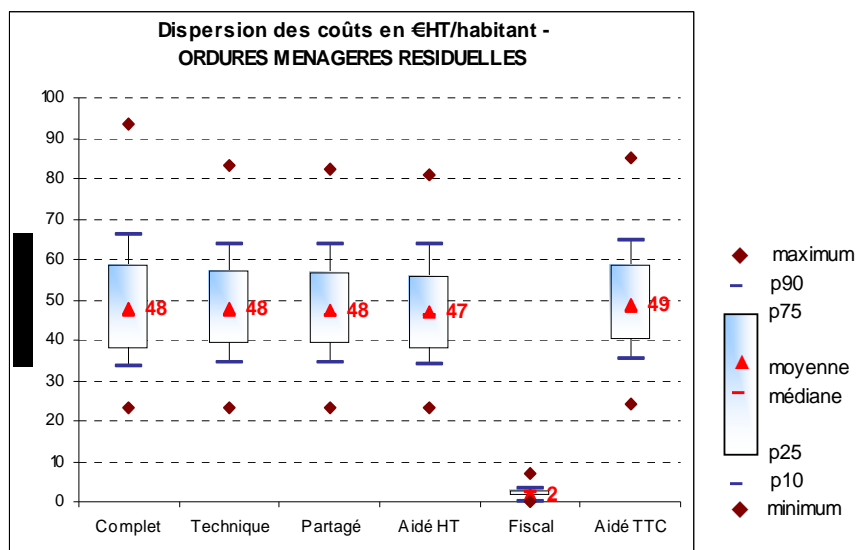
#### ▪ Les ordures ménagères résiduelles

**80% des collectivités ont un coût complet de gestion des ordures ménagères résiduelles situé entre 35€ et 65€ par habitant.**

**Le coût complet moyen est de 48€ par habitant** Ce flux bénéficie de soutiens et de recettes plus faibles que les recyclables secs des ordures ménagères : 1€ par habitant (différence entre le coût complet et le coût aidé calculé sur les mêmes collectivités).

En moyenne, le flux des ordures ménagères résiduelles représente 49% du coût technique et 52% du coût aidé.

L'importance croissante de la part des ordures ménagères résiduelles dans les différents coûts est liée au fait que peu de recettes lui sont attachées (peu de ventes, de soutiens ou d'aides), contrairement aux recyclables secs des ordures ménagères.

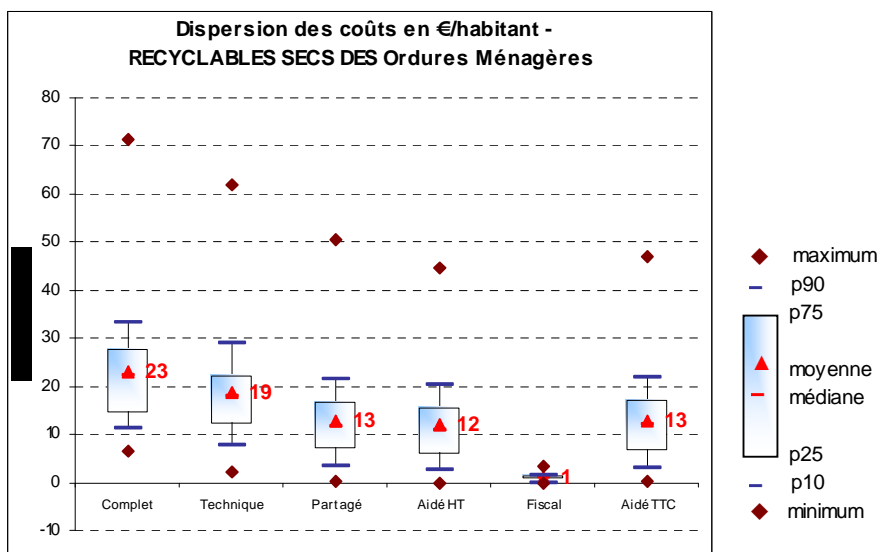


<sup>8</sup> 102 collectivités - 9 collectivités qui n'avaient pas la compétence collecte et traitement = 93 collectivités.

Pour le calcul des coûts par flux, les collectivités devaient avoir les compétences collecte et traitement sinon elles étaient exclues de l'analyse des coûts par flux.

93 collectivités - 36 collectivités qui n'avaient pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits = 57 collectivités pour lesquelles il n'a pas été possible de calculer un coût complet mais uniquement un coût technique.

- Les recyclables secs des ordures ménagères (incluant le verre)

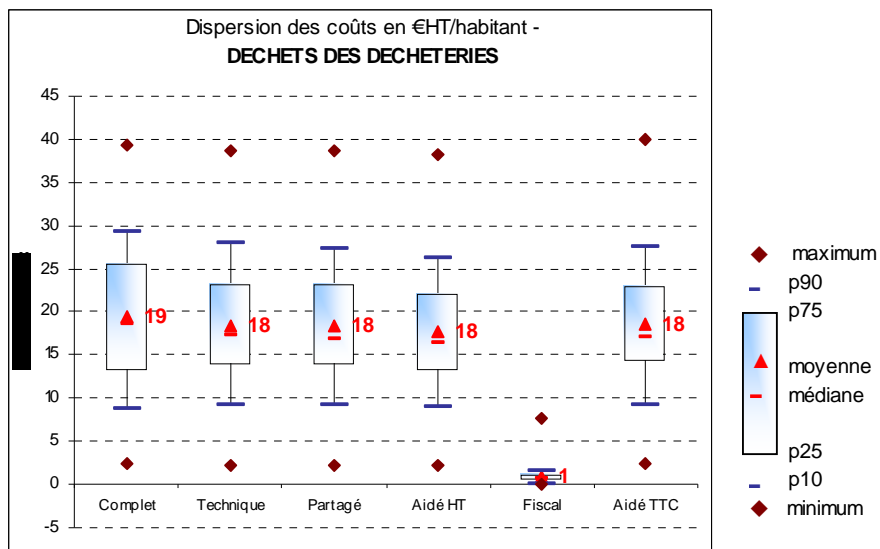


**Le coût complet moyen est de 23€ par habitant.** L'impact des ventes de matériaux, du soutien des sociétés agréées et des aides est très important sur ce flux ; ces différentes recettes permettent de diminuer de 40% le coût restant à la charge de la collectivité : le coût aidé HT moyen est de 12€ par habitant.

déchèteries

- Les déchets des

**80% des collectivités ont un coût complet de gestion des déchets des déchèteries situé entre 10€ et 30€ par habitant.** Le coût aidé HT moyen est de 18€, proche de la moyenne du coût complet (19€), le flux des déchets de déchèteries ne recevant pratiquement pas d'aides ou de subventions.

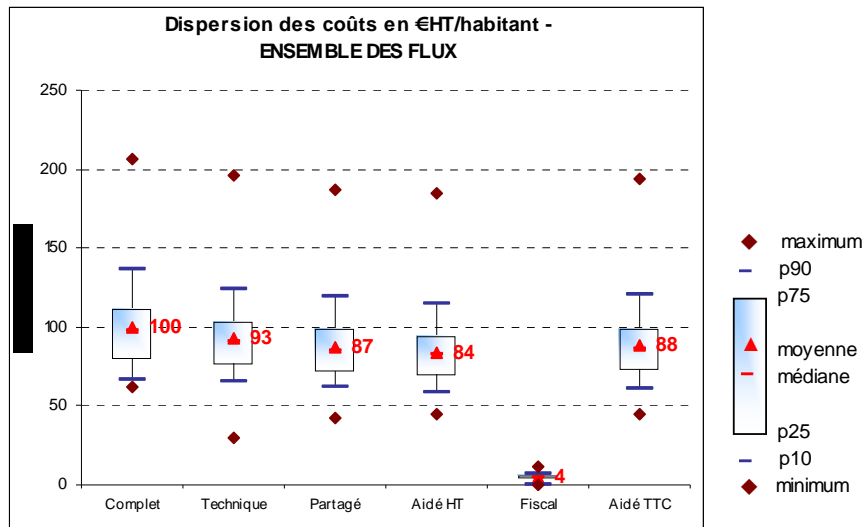




## Ensemble des flux

**80% des collectivités ont un coût complet de gestion tous flux confondus situé entre 70€ et 140€ par habitant. Le coût complet moyen est de 100€ par habitant.**

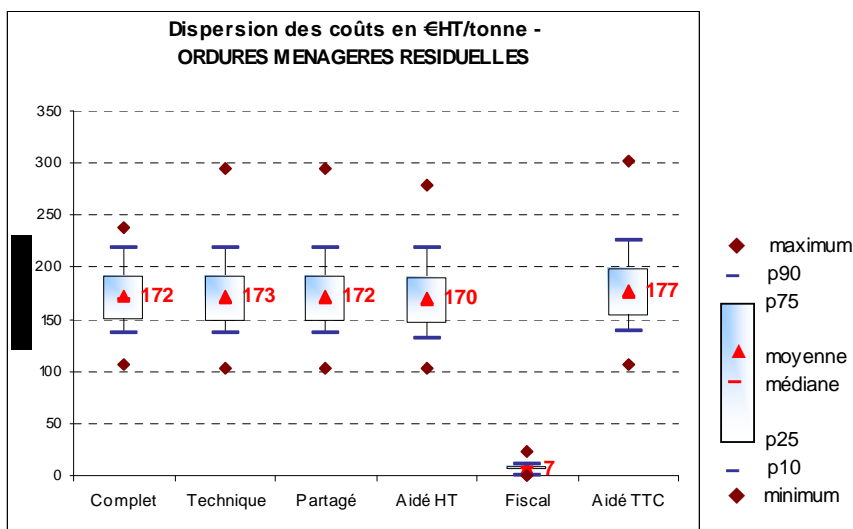
L'impact de la vente des matériaux et de l'énergie, du soutien des sociétés agréées et des aides contribue à réduire les différences de coûts entre les collectivités : 80% des collectivités ont un coût aidé HT situé entre 58€ et 115€.



### 3.3 Présentation des coûts des principaux flux en euros par tonne collectée

Les graphiques suivants présentent les coûts totaux (toutes étapes techniques confondues : collecte, transport, tri...) par tonne collectée pour les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs des ordures ménagères, les déchets des déchèteries et tous flux confondus. Les coûts sont présentés hors taxes sauf si précisions complémentaires.

#### ▪ Les ordures ménagères résiduelles



**Le coût moyen des ordures ménagères résiduelles est d'environ 170€ la tonne,**

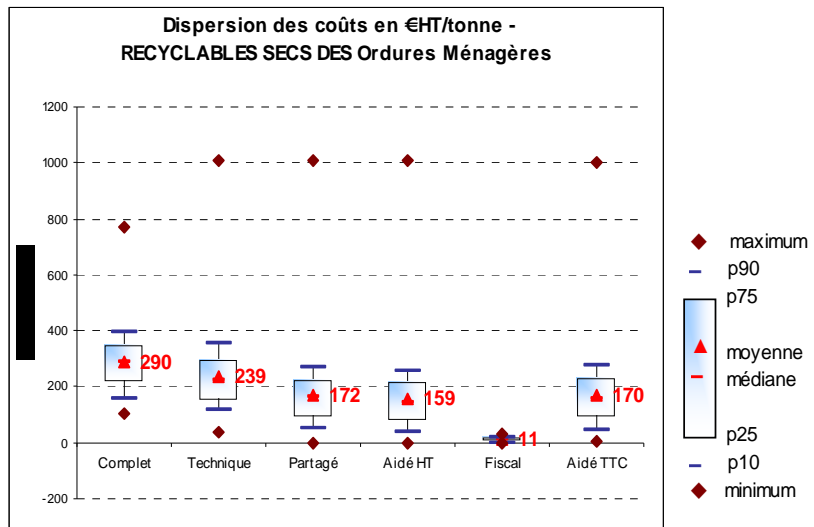
**quelque soit le coût considéré.**

80% des collectivités ont un coût complet de gestion des ordures ménagères résiduelles situé entre 135€ et 220€. De façon plus restreinte 50% des collectivités ont un coût complet à la tonne se situant entre 150€ et 200€ par habitant.

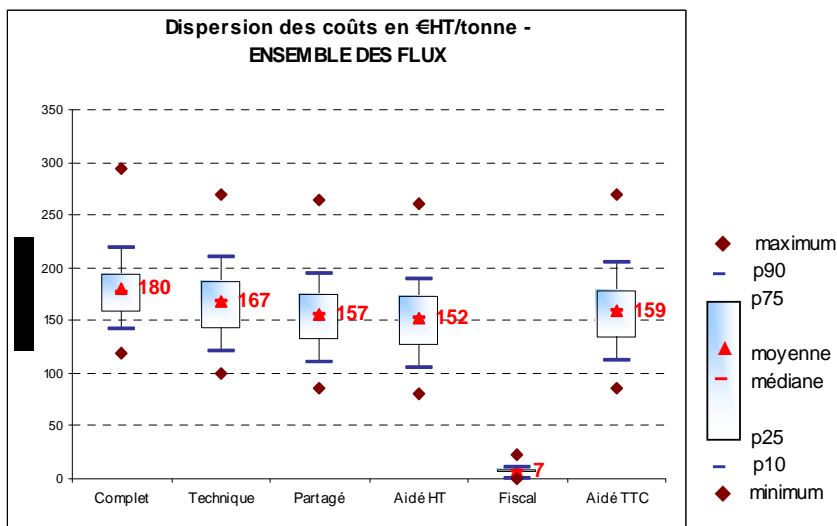
- **Les recyclables secs des ordures ménagères (incluant le verre)**

Le coût complet des recyclables secs des ordures ménagères est supérieur de 70% à celui des ordures ménagères résiduelles. Cet écart est complètement compensé par le cumul des ventes de matériaux (environ 40 à 50€ la tonne), du soutien des sociétés agréées (environ 40€ la tonne) et enfin des aides (environ 13€ la tonne).

Le coût aidé HT s'échelonne de 40€ à 260€ la tonne collectée pour une moyenne de 159€. Les disparités des coûts à la tonne sont en partie liées à des modes d'organisation de la collecte différents.



- **Ensemble des flux**



**Le coût complet moyen par tonne collectée est de 180€, le coût technique de 167€, le coût partagé de 157€ et le coût aidé HT de 152€.**

Les dispersions observées pour le coût par habitant se retrouvent presque à l'identique pour le coût à la tonne. 80% des collectivités ont un coût complet à la tonne collectée se situant entre 140€ et 200€, et un coût aidé HT à la tonne collectée entre 105€ et 190€.

#### 4. Facteurs explicatifs des coûts de gestion

Des différences importantes existent entre les collectivités liées à la fois aux contraintes géographiques et environnementales des collectivités (densité de la population, taux d'habitat vertical, ...) et aux choix techniques réalisés (nombre de flux collectés, apport volontaire ou porte-à-porte). Les facteurs présentés ci-dessous ont été identifiés comme les principaux facteurs impactant les coûts. Compte tenu de la taille limitée de l'échantillon, ces résultats restent à analyser avec précaution.

#### **4.1 Le coût par habitant**

##### **▪ Performance de collecte**

Un des principaux éléments liés au coût par habitant desservi est la performance de collecte (c'est-à-dire la quantité de déchets collectée par habitant). Entre les collectivités qui collectent moins de 600 kg/hab/an et celles qui collectent plus de 600kg/hab./an, le coût aidé HT est supérieur de 20%, passant respectivement de 78€ HT à 97€ HT.

L'impact de la performance de collecte est net dans le cas des ordures ménagères résiduelles. Sur l'échantillon observé, 1kg supplémentaire d'ordures ménagères résiduelles collecté représente 0,17€ de plus par habitant sur le coût complet. Pour moins de 200kg/hab./an collectés, le coût technique moyen par habitant est de 39€, pour plus de 300kg/hab./an, il est de 57€.

La performance de collecte impacte également les coûts de gestion des recyclables secs des ordures ménagères résiduelles. Les collectivités dont la performance de collecte des recyclables secs des ordures ménagères est inférieure à 70kg/hab/an ont un coût aidé HT moyen de 8€ par habitant, contre 17€ pour celles collectant plus de 100kg/hab/an.

##### **▪ Zone touristique**

Les zones à forte activité touristique collectent un tonnage par habitant élevé, compte tenu des populations saisonnières, ainsi que des déchets des activités commerciales collectés par le service public. En conséquence, les collectivités en zone touristique ont un surcoût de 50% par rapport aux autres collectivités (131€ contre 86€ pour le coût technique moyen par habitant).

##### **▪ Type d'habitat**

L'impact de l'habitat est multiple : jusqu'à une certaine densité (800 hab/km<sup>2</sup>), les coûts de collecte par habitant diminuent alors que c'est plutôt l'inverse pour les coûts de traitement (même si les différences restent peu importantes dans le cas du traitement).

##### **▪ Nombre de flux en porte-à-porte**

Le coût de la gestion des déchets dépend également du nombre de flux collectés en porte-à-porte<sup>9</sup> : entre les collectivités qui collectent un et quatre flux en porte-à-porte, le surcoût est d'environ 30% sur le coût technique moyen (respectivement 77€ contre 110€ par habitant). L'impact porte évidemment davantage sur les coûts de collecte : +50% en euros par habitant pour le coût complet, mais il concerne également le coût de traitement (+30%), lié à un tonnage collecté plus élevé à traiter.

En revanche, les différences liées aux fréquences de collecte restent peu interprétables.

#### **4.2/ Le coût par tonne collectée**

##### **▪ Nombre de flux en porte-à-porte**

L'augmentation du nombre de flux en porte à porte impacte également le coût technique à la tonne collectée, par le biais du renchérissement du coût de collecte : de 143€ la tonne à 187€ la tonne pour le coût technique total tous flux confondus.

La différence est nette sur le flux des recyclables secs des ordures ménagères : entre ceux collectés entièrement en apport volontaire ou entièrement en porte-à-porte, le coût technique à la tonne augmente de 50%, passant de 190€ à 300€ la tonne.

Comme pour le coût par habitant, l'influence de la fréquence de collecte est difficile à interpréter, la principale différence de coût venant du choix apport volontaire / porte à porte.

##### **▪ Densité de population**

Comme pour le coût par habitant, le coût complet de collecte à la tonne diminue avec la densité de la population, si l'on exclut les très grandes agglomérations. En revanche, le coût de traitement est plus élevé dans les zones à forte densité.

---

<sup>9</sup> Dans le compte des flux collectés, les sous colonnes créées dans les matrices (emballages, verre...) ne sont pas comptabilisées, les recyclables secs compte pour un flux.

Contrairement au coût par habitant, le coût à la tonne décroît légèrement avec la hausse de la performance de collecte, marquant de légers gains de productivité.

## 5. Estimation macro-économique du coût des déchets municipaux

### 5.1 Coût des déchets municipaux : près de 6 milliards d'euros en 2006

L'estimation du coût des déchets au niveau national se fait en pondérant chaque coût par habitant par le nombre d'habitants desservis et par un coefficient permettant d'ajuster la répartition par habitat du référentiel à la répartition observée au niveau national.

Le tableau ci-dessous présente les coûts moyens pondérés en euros par habitant, ainsi qu'une extrapolation du coût total au niveau national. Selon cette estimation, le coût complet de gestion du service public d'élimination des déchets serait de l'ordre de 6,4 milliards.

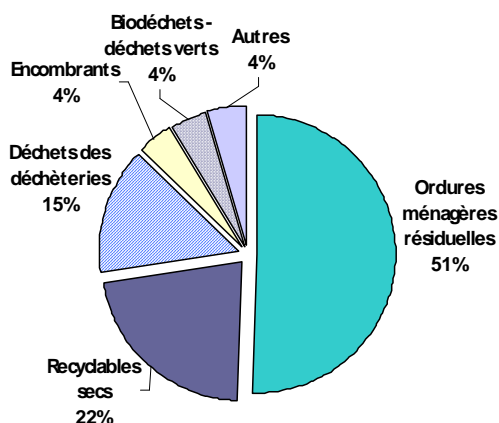
Cette estimation est cohérente avec les autres données nationales connues, même s'il semble y avoir une surestimation de 300 à 500 millions d'euros : écart de 500 millions d'euros avec les statistiques de la DGCL de 2006, cohérence avec l'estimation IFEN<sup>10</sup> de 2006, alors que celle-ci inclut la TVA et les frais d'assiette (8% de la TEOM/REOM).

#### Coûts moyens pondérés par habitant et par an et estimation du coût de gestion du service public d'élimination des déchets (pour une population de 62,7 millions)

	Moyenne brute en €/hab	Moyenne pondérée en €/hab	Estimation en millions d'€ (Population = 62,7 millions)	Comparaison nationale (en M€)	Source
Coût imputé	83,9€	90,3	5 665	5 079 (TEOM+REOM)	DGCL <sup>11</sup>
Coût aidé TTC	88,1€	90,4	5 666		
Coût aidé HT	84,2€	87,2	5 466		
Subventions			108		
Coût partagé (HT)	86,9€	88,9	5 574		
Aides sociétés agréées			383	389	ADELPHE <sup>12</sup>
Coût technique (HT)	92,8€	95,0	5 957	5 849 (*)	IFEN <sup>13</sup>
Coût complet (HT)	100,2€	101,7	6 379		

Estimation réalisée à partir de 92 collectivités desservant 7 millions d'habitants  
 (\*) L'estimation de l'IFEN inclut la TVA et les frais d'assiette.

## 6. Répartition du coût complet national par flux de déchets



Le graphique ci-contre présente une estimation de la répartition par flux du coût complet de la gestion du service public d'élimination des déchets au niveau national. Malgré la montée en puissance de la collecte sélective et des déchets des

ns statistiques de la DGCL – N°64 – Novembre 2008. La  
 istiques de la DGCL – N°52 – Octobre 2006  
 07.  
 9

déchèteries, les ordures ménagères résiduelles représentent la moitié du coût complet. Les recyclables secs des ordures ménagères et les déchets des déchèteries représentent respectivement 22% et 15% du coût complet. Selon ces estimations, la part des biodéchets et déchets verts est loin d'être négligeable (4%), même si ces résultats s'appuient sur un nombre restreint d'observations. Les autres flux sont principalement les déchets des professionnels et les déchets des collectivités.

## 7. Répartition du coût complet national par étape technique de gestion et flux de déchets

Flux de déchets	Charges fonctionnelles	Collecte	Traitement	Transport	Autres	Ensemble
Ordures ménagères résiduelles	8%	50%	38%	4%	0%	100%
Recyclables secs des ordures ménagères	10%	49%	39%	2%	0%	100%
Déchets des déchèteries	10%	30%	33%	18%	9% (*)	100%
Biodéchets	10%	69%	19%	2%	0%	100%
Encombrants	12%	54%	32%	2%	0%	100%
Déchets verts	13%	56%	29%	2%	0%	100%
<b>Ensemble des flux</b>	<b>9%</b>	<b>46%</b>	<b>38%</b>	<b>6%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

(\*) Enlèvement des déchets dangereux

La collecte est le premier poste de coût, avec 46% du coût complet, arrive en second le traitement représentant 38%. Les coûts de transport sont évalués à 6% des coûts complets, mais cette estimation est à analyser avec précaution. Globalement, les collectivités ont estimé la part des charges fonctionnelles à environ 9% du coût complet total.

La répartition du coût complet varie selon les étapes techniques. En particulier, le poste transport représente une part importante des dépenses des déchèteries.

## Conclusion

Malgré le nombre limité de collectivités retenues pour ce premier référentiel, les estimations réalisées sont cohérentes avec les informations disponibles au niveau national. Les données du référentiel ont permis d'estimer le coût complet total de la gestion des déchets en 2006 à 6,4 milliards d'euros et le coût technique à 5,9 milliards d'euros. Ces montants sont très proches des informations 2006 issues d'autres sources (DGCL, IFEN) confirmant ainsi la fiabilité de ce premier référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

L'ADEME relancera un appel à candidature auprès des collectivités pour la participation au futur référentiel afin d'élargir l'échantillon et diffuser des données encore plus fiables. La constitution de référentiels se substitue aux enquêtes nationales, bien souvent lourdes en terme de gestion, et restitue des valeurs de référence permettant notamment aux collectivités de se situer.